



Commission Départementale des Activités Sportives

Section FEMININES

Procès-Verbal N°1

Réunion du **mardi 29 juillet 2025**

La Présidente : **Mme Lydie BASTIEN**

La Secrétaire : **Mme Huguette CARPENTIER**

Présents : **MM Yves FRACHET**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Actions diverses

RAPPEL

1 - La Commission vérifiera toutes les feuilles de matchs pour s'assurer du respect des règlements (surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F : les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les seniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les séniors à 8.

(Jamais de U15F en Senior, absence de licence) – (Jamais de U15F en catégorie U18F)

En cas d'infraction, la Commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

LIEN DOSSIER SURCLASSEMENT <https://lmffc.fr/gestion-administrative/les-licences/reglementation-et-procedures/#1676647822963-8a401a85-bc95>

2 - Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le lundi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). Aucun report ne sera accepté après cette date.

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 30€.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.
- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dûment acceptée, par la Commission.
- La Commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.
- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la Commission établi en début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et Jour de l'An).

3 - La tablette est obligatoire pour les catégories de U15F à Séniors F.

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée.

ENGAGEMENT EQUIPES FEMININES - SAISON 2025-2026

Nous vous rappelons que la validation des engagements doit se faire directement sur Footclubs même si vous avez déjà effectué cette démarche par mail.

Vous pouvez aussi vous engager librement dans les championnats féminins via Footclubs également.

Pour cela il faut aller dans :

- Épreuves (championnats et coupes) – Compétitions officielles
- Nouvel engagement – Cliquer sur le championnat qui vous intéresse – Cliquer sur étape suivante – Choisir le numéro d'équipe, l'installation et valider.

Date limite d'engagement sur la plateforme le lundi 25 AOUT 2025.

Après cette date aucune inscription ne sera prise en compte.

La commission effectuera ensuite à la création des poules ainsi qu'à l'établissement du calendrier en fonction des engagements reçus.

Les compétitions seront susceptibles de démarrer soit le week-end du 20/21 septembre ou du 27/28 Septembre 2025.

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2024-2025

Sous réserve des dossiers en cours

SENIORS A 8

Accèdent en D1 :

F.C. PUGETOIS - U.S. PRADETANE - E.S. CAMPS - C.A. CANNETOIS

Descente en D2 :

O. DE ST MAXIMIN - C.A. ROQUEBRUNOIS

CLASSEMENT SAISON 2024-2025

Sous réserve des dossiers en cours

Champ Féminine Séniors à 11

Champ Féminine Séniors À 11 / 1ère Phase	Poule 0	427237										84
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Hyeres F.C. 1	61	22	20	1	1	0	0	0	0	120	13	107
2 As Cagnes Le Cros 1	57	22	18	3	1	0	0	0	0	96	19	77
3 F.C. De Carros 1	47	22	15	2	5	0	0	0	0	69	30	39
4 As Monaco F 2	44	22	15	3	2	2	0	0	0	118	31	87
5 S. C. Draguignan 1	39	22	13	3	5	1	0	0	0	58	34	24
6 F.C. De Mougins Ca 1	35	22	11	2	9	0	0	0	0	64	56	8
7 F.C. Ramatuellois 1	31	22	10	2	9	1	0	0	0	49	66	-17
8 Vf 1	19	22	6	3	11	2	0	0	0	36	62	-26
9 As Fontonne Ant 1	14	22	5	2	14	1	2	6	0	45	49	-4
10 O. De St Maximin 1	8	22	4	1	14	3	0	0	0	22	95	-73
11 Trinite Sp.F.C. 1	5	22	2	2	17	1	1	0	0	12	68	-56
12 Cavigal Nice S. 1	1	22	0	2	19	1	0	0	0	8	174	-166

Champ Féminines Séniors à 8 - D1

Champ Féminines Séniors À 8 - D1 / 1ère Phase	Poule 0	427236										91
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 U.A. Valettoise 1	39	14	13	0	1	0	0	0	0	78	20	58
2 Sc Tourvain 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	63	18	45
3 Hyeres F.C. 1	25	14	8	1	5	0	0	1	0	54	29	25
4 Efc Seynois Et. S 1	21	14	6	3	5	0	0	0	0	42	42	0
5 Besse S. 1	17	14	6	0	8	0	1	1	0	41	48	-7
6 A.S. Maximoise 1	12	14	4	2	6	2	1	0	0	19	53	-34
7 U.S. Cadierenne 1	4	14	1	1	12	0	0	0	0	21	71	-50
8 O. De St Maximin 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 C.A. Roquebrunois 1	FG	14	3	0	3	8	0	0	0	12	49	-37

Champ Féminines Séniors à 8 - D2

Champ Féminines Séniors À 8 - D2 / 1ère Phase	Poule 0	427292										92
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 F.C. Pugetois 1	54	20	18	0	2	0	0	0	0	110	16	94
2 U.S. Pradetane 1	46	20	15	1	4	0	0	0	0	92	46	46
3 E.S. Camps 1	42	20	14	0	6	0	0	0	0	75	23	52
4 C.A. Cannetois 1	34	19	12	1	6	0	2	1	0	52	28	24
5 J.S. Beaussetanne 1	29	20	9	2	9	0	0	0	0	39	47	-8
6 O. Taradeen 1	29	20	8	5	7	0	0	0	0	49	59	-10
7 A. S. Les Vallons 1	27	19	9	1	8	1	0	0	0	51	35	16
8 Six Fours Le Brusca F 1	20	20	8	3	6	3	0	0	0	44	43	1
9 U.S. Sanaryenne 1	6	20	4	2	11	3	1	0	0	29	68	-39
10 As Signes F.C. 1	1	18	1	1	15	1	2	2	0	17	133	-116
11 F.C. Belgentierois 1	FG	20	2	0	7	11	2	0	0	15	75	-60

Champ U15 Féminines à 11

U15 Féminines À 11 / 1ère Phase	Poule 0	427241										82
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 Hyeres F.C. 1	42	14	14	0	0	0	0	0	0	85	4	81
2 F.C. Pugetois 1	36	14	12	0	2	0	0	0	0	69	12	57
3 Efc Seynois Et. S 1	28	14	9	1	4	0	0	0	0	44	29	15
4 Av.S. Mar Vivo 1	23	14	8	0	5	1	0	0	0	43	23	20
5 Hyeres F.C. 2	14	14	4	2	8	0	0	0	0	18	49	-31
6 F.C. Ramatuellois 1	14	14	4	2	8	0	0	0	0	30	54	-24
7 U.S. Cadierenne 1	2	14	1	1	10	2	1	0	0	13	77	-64
8 Efc Frejus St Raph 1	FG	14	1	0	4	9	1	0	0	7	61	-54

Champ U15 Féminines à 8

Champ U15 Féminines À 8 / 1ère Phase	Poule 0	427240										80
Classement automatique	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1 A.S. Brignolaise 1	49	18	16	1	1	0	0	0	0	131	21	110
2 F.C. Revestois 1	42	18	13	3	2	0	0	0	0	68	23	45
3 Asptt Hyeres 1	34	18	11	1	6	0	0	0	0	45	33	12
4 Et.S. Lorguaise 1	33	18	12	1	3	2	1	0	0	54	33	21
5 C.A. Cannetois 1	33	18	11	0	7	0	0	0	0	106	51	55
6 A. S. Les Vallons 1	22	18	8	0	8	2	0	0	0	63	66	-3
7 J.S. Beaussetanne 1	22	18	8	0	8	2	0	0	0	46	50	-4
8 Littoral Sport Ac. 1	15	18	5	0	13	0	0	0	0	31	100	-69
9 U.S Du Val D'Issole 1	5	18	2	0	15	1	0	0	0	24	115	-91
10 F.C. Vidauban 1	1	17	1	0	14	2	0	0	0	13	86	-73

La commission Féminines vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à la saison prochaine.

Prochaine réunion
Mardi 26 Aout 2025

La Présidente : Mme Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Mme Huguette CARPENTIER